

Objet de la réunion :	Réunion publique : diagnostic	CR n°	9
Date & lieu :	30/06/2021	Salle polyvalente de Maillat	
Rédacteur :	F.Franquet ; G. Tempelaere	Nbr de page :	6
Diffusé le :	12/07/2021		

La liste des présents est jointe en annexe.

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche SCoT et diagnostic

VERDI Ingénierie Rhône-Alpes

SIEGE SOCIAL : 1 rue Conrad Killian | 38950 Saint-Martin-le-Vinoux | Tél. 04 76 04 04 40 | rhonealpes@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 50 000 € | SIRET 492 469 705 00049 RCS GRENOBLE | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 90 492469705

AGENCES : chemin des Vignes | 01500 Château-Gaillard

64 avenue Leclerc | 69007 Lyon | Tél. 04 37 66 42 31

25 C rue de la République | 42000 Saint-Étienne

Affaire :	Révision du SCoT Haut Bugey Agglomération	CR n°	9
Sujets abordés			

Introduction

Annie Escoda, Vice-Présidente à l'aménagement du territoire et maire de Samognat, introduit la réunion publique en rappelant l'objectif de celle-ci : expliquer à la population la portée du SCOT, l'informer sur les raisons qui motivent sa révision et exposer les premiers enjeux du diagnostic, un état des lieux et des futurs possibles.

Mme Escoda rappelle que le SCOT est un projet de territoire pour les vingt prochaines années et que l'association des habitants est primordiale.

Le SCOT est un document stratégique qui s'impose aux documents d'urbanisme locaux en donnant des orientations générales. Dans le cas présent, le PLUi-H du Haut-Bugey doit être compatible avec le SCOT.

1 La révision du SCOT a débuté en 2020 et son approbation est prévue pour 2023. La rentrée de septembre marquera la fin de la phase diagnostic et le début de la construction du projet politique.

Intervenants :

- Mme Annie Escoda, Vice-Présidente à l'Aménagement de l'espace et Stratégie Territoriale (SCOT – PLUi-H) et maire de Samognat
- M. Laurent Sauzay, directeur du Pôle Développement du Territoire
- M. Elie Maxit, chargé de mission SCOT du Haut-Bugey
- M. Guillaume Tempelaere, chef de projet en urbanisme et responsable d'agence VERDI
- Mme Faustina Franquet, chargée d'études en urbanisme VERDI

Questions - Réponses

Question n°1 : Association le Poumon Vert

Le représentant du Poumon Vert informe les services de Haut-Bugey Agglomération que l'association a adressé à M. le Président de Haut Bugey Agglomération des remarques et des propositions travaillées portant sur la révision du SCOT. A ce jour, aucune réponse n'a été communiquée et l'association s'interroge sur une éventuelle réponse de la collectivité sur ces sujets.

Il ajoute que l'association bénéficie de la zone aéronautique depuis 1920. Alors que la réduction de l'artificialisation des sols devient un enjeu majeur des politiques foncières, il serait opportun d'examiner les friches industrielles du territoire avant d'envisager l'aérodrome comme zone de développement économique. Il réaffirme également l'enjeu d'espace de respiration que représente ce secteur.

- ⇒ Mme Escoda rappelle que la révision du SCOT est actuellement en phase « Diagnostic » et que l'établissement du projet de territoire sur lequel porte les remarques de l'association sera engagé à l'automne 2021. Par ailleurs, elle rappelle également que l'association a bien été associée à l'occasion de deux ateliers techniques au mois de Mars.

Question n°2

Un habitant demande si la présentation sera diffusée au grand public.

- ⇒ Le diagnostic étant en cours de finalisation, celui-ci sera disponible sur le site de Haut-Bugey Agglomération une fois validé. En ce qui concerne le diaporama, M. Sauzay informe les participants qu'il pourra être communiqué.

Question n°3

Une habitante de Peyriat s'interroge sur deux sujets : premièrement, **la future politique sur l'éolien** ; et en second lieu **le développement des transports en commun et des mobilités douces** sur le territoire. Sur ce dernier point, elle reconnaît les efforts fait en ce sens et notamment la voie douce réalisée mais regrette qu'il existe peu d'alternatives pour les habitants des secteurs ruraux.

- ⇒ Concernant le développement de l'éolien, Mme Escoda explique que le SCOT en vigueur s'avance peu sur la question. Plusieurs parcs se sont néanmoins ouverts ces dernières années sur le territoire, ce qui pousse les élus à **ouvrir réellement le débat sur ce thème**. Le bureau d'études précise que le nouveau SCOT dispose de l'opportunité d'interroger cette thématique. Il reviendra aux élus de définir le niveau de cadrage souhaité. Sur les déplacements « alternatifs » à la voiture individuelle, Mme Escoda rappelle que ces dernières années ont été synonymes d'un certain nombre d'améliorations (ex : voie douce Oyonnax – Nantua, ouverture de la ligne de bus 5...) Néanmoins, Haut-Bugey Agglomération reste un territoire à dominante rurale où le développement des transports en commun est limité par la faible densité de population.

Question n°4

Un habitant demande si le dossier sera soumis à enquête publique ?

- ⇒ De la même manière que pour un PLU/PLUi, le SCOT devra être arrêté en conseil communautaire, faire l'objet d'une consultation par les Personnes Publiques Associées (État, chambres consulaires...) et sera soumis à enquête publique, au plus tôt en 2023.

Question n°5

Une participante relève une incohérence entre le SCOT qui tient compte des forces et des faiblesses du territoire, des besoins de ses habitants, mais qui dans le même temps fixe des objectifs de densité amenant des types de constructions très différentes des constructions historiques des villages ruraux et des modes de vie actuels.

⇒ M. Sauzay renvoie à « l'effet COVID » plusieurs fois évoqué au cours des comités techniques et des ateliers, et rappelle qu'il s'agit d'un phénomène nouveau dont on ne peut pas encore mesurer la portée sur le long terme.

Dans le même temps, les politiques nationales poussent les collectivités à diviser par deux la consommation foncière passée dans un objectif de « **Zéro Artificialisation Nette des Sols** » en 2050. Cet enjeu se joue avant tout à l'échelle nationale (projet de Loi Climat et Résilience), puis régionale (via les SRADDET notamment) avant d'être traduite par les documents locaux. Dans ce contexte, il est certain que le foncier deviendra une « denrée rare » pour les territoires. Cela nécessite de **réinterroger les modes de vie actuels**.

Le Bureau d'études rappelle par ailleurs que la forme bâtie historique des villages est souvent la plus dense, car elle correspond aux maisons de villes et villages présents sur des petites parcelles avec jardin en arrière.

Des élus mettent néanmoins en avant le fait que les petites communes rurales, souvent dépourvues de commerces, de services et d'équipements majeurs, sont justement attractives parce qu'elles offrent un habitat de qualité et de l'espace à vivre sur des parcelles de plus grandes superficies. La mise en œuvre de la densification sur les communes rurales participerait à atténuer cet avantage et à terme, risquerait de mettre en péril le développement de ces communes. Le bureau d'études précise que si l'on observe effectivement un phénomène de recherche de fonciers plus importants pour la construction de maisons individuelles, on observe également une recherche de logements plus anciens souvent à rénover. Par ailleurs, au regard du contexte réglementaire, il semble évident que l'acquisition de grands terrains se fléchera de plus en plus vers de l'ancien et non vers du logement neuf tel qu'il a été pratiqué ces dernières décennies.

Une participante demande si un objectif démographique moins ambitieux que les 5 000 habitants supplémentaires prévus au SCOT actuel permettrait de diminuer cette densité.

⇒ Mme Escoda dit comprendre ce raisonnement mais ajoute que le retour à des densités très faibles – similaires à ce qui peut se faire aujourd'hui sur des lotissements – sera impossible à mettre en œuvre aujourd'hui.

M. Sauzay ajoute que l'État sera particulièrement vigilant sur la capacité des communes à combler les dents creuses (*parcelles non construites au sein de la trame urbaine*) et à réinvestir les friches.

Pour conclure sur le sujet, Mme Escoda rappelle que le SCOT actuel visant une population supplémentaire de 5 000 habitants, le PLUi-H a effectivement réparti le potentiel foncier entre toutes les communes. Chacune dispose donc du foncier nécessaire pour assurer la croissance démographique prévue.

Le bureau d'études précise que le travail sur la répartition des logements à réaliser mais également sur les densités sera au cœur de l'élaboration du futur projet stratégique. Au-delà de la simple territorialisation, de l'offre en logement, c'est toute la structure de l'armature territoriale qu'il va questionner. A ce jour, le SCOT propose 3 densités pour les 3 strates. Une nouvelle organisation avec des variations pourra être interrogée dans les prochains mois.

Sur ce dernier point, une participante explique que les terrains à urbaniser appartiennent souvent à des privés qui ne sont pas forcément vendeurs aux conditions posées par le PLUi-H.

⇒ Mme Escoda explique qu'une maîtrise foncière communale facilite l'aménagement (et donc la densification) de terrains à urbaniser. Néanmoins, le travail d'identification des terrains a été réalisé avec les élus, à la parcelle à l'occasion du PLUi-H. Cette méthode suppose que les terrains ciblés aient été reconnus par les élus locaux comme susceptibles d'être aménagés dans les dix ans du PLUi-H.

Face à des situations de blocage, il est alors du ressort des élus locaux d'informer leur population, et les propriétaires, que la constructibilité de leurs terrains n'est pas forcément acquise sur le temps long et que la collectivité privilégiera des secteurs où les aménagements seront réalisés.

Question n°6

Un habitant s'interroge sur les motifs de classement et de déclassement de terrains jusqu'alors constructibles. Il prend en exemple une parcelle d'un lotissement déclassée à l'occasion du PLUi-H.

⇒ Mme Escoda rappelle que la réunion publique porte sur les enjeux du diagnostic du SCOT et qu'il est difficile d'apporter une réponse sur un cas particulier aussi précis que le déclassement d'une parcelle. Au besoin, le sujet peut être évoqué ultérieurement avec le service planification de Haut Bugey Agglomération.

Question n°7

Un habitant s'interroge sur la pertinence d'avoir ouvert une nouvelle zone d'activité sur Nurieux alors que celle de Montréal-la-Cluse présente encore d'importantes disponibilités.

- ⇒ Mme Escoda informe l'ensemble des participants que les terrains des deux zones d'activités ont été vendus. Haut-Bugey Agglomération étant néanmoins conscient des problématiques de rétention foncière économique sur certains secteurs, le service Développement Économique s'est emparé du sujet pour réfléchir à des solutions concrètes.

Question n°8

Un habitant s'étonne du déclassement de certains terrains jusqu'à présent constructibles au regard de la difficulté de construire sur des parcelles enclavées au cœur des centres-villages et centres-bourgs.

- ⇒ Mme Escoda renvoie au PLUi-H qui a justement déclassé plusieurs cœurs d'îlots et fonds de parcelles afin de libérer du potentiel foncier sur des secteurs plus appropriés. Elle rappelle que ces choix ont été faits en concertation avec chaque élu communal qui devait interroger le développement de son territoire au regard de l'intérêt général.
- M. Sauzay ajoute que plusieurs collectivités à l'échelle nationale se sont lancées dans la démarche **BIMBY** « **Build In My Backyard** » (*Construisez dans mon jardin*) et accompagnent les propriétaires dans la division et l'aménagement de leur parcelle sur des superficies parfois très réduites (ex : *Dinan Agglomération*).

Question n°9

Un porteur de projet souhaite acquérir le parking des Glacières pour installer un chapiteau de 2 000 m².

- ⇒ Mme Escoda invite la personne à se rapprocher des services de HBA après la réunion.

Question n°10

Plusieurs habitants posent la question de la gestion du stationnement, notamment dans les centres et au regard des enjeux de rénovation de logements vacants. Cette problématique est d'autant plus présente en milieu rural où les ménages disposent d'au moins deux voitures.

- ⇒ Mme Escoda explique que la problématique du stationnement se retrouve dans toutes les communes du territoire. Plusieurs communes ont mis en place des solutions de stationnement ou ont envisagé de nouvelles solutions (ex : *Nantua a envisagé la construction d'un stationnement sur étage*).

Question n°11

Sur le thème de la santé, une élue de Brénod explique que le Plateau d'Hauteville ressent particulièrement le phénomène de désertification médicale. La commune a récemment perdu des médecins généralistes et le centre hospitalier du Plateau d'Hauteville, spécialisé dans le traitement de certaines infections, n'offre pas de soins généraux.

- ⇒ Le BE ajoute que ce thème a été abordé au cours des ateliers du mois de mars. Une réflexion est actuellement à l'œuvre sur le Plateau d'Hauteville pour améliorer l'offre de soins « du quotidien ».

Question n°12

Concernant les ateliers qui ont eu lieu en mars, un habitant s'interroge sur le choix des participants.

- ⇒ Le BE explique que ces ateliers avaient pour objectif de faire intervenir des experts techniques (chambre d'agriculture, carriers, bailleurs, département, état, syndicat de rivières, services HBA...) afin de compléter le diagnostic. Des ateliers citoyens avaient été envisagés mais le contexte sanitaire n'a pas permis leur réalisation. Cette idée sera étudiée de nouveau dans les prochaines phases.

Conclusion

Mme. Escoda remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation et rappelle que les questions et les remarques peuvent être adressées à la collectivité par mail.

Une autre réunion publique sera organisée à Arbent le 6 juillet.